

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 29 janvier 2013 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/13.01/WG

**Présents:** VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN  
FFBN: Pierre GEERAERTS – Billy WILLIAMS  
Wouter GEORGES, secrétaire général

**1. Approbation PV réunion précédente CDWP 04.12.2012**

Le procès-verbal est lu et approuvé.

**2. Courrier**

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Nouvelle adresse email D. POELMANS (bureau)
- La CDWP souhaite la bienvenue à T. CASSIMAN, membre suppléant VZF.

**3. Examen rapports arbitres**

**3.1. Match BC15 COUPE LZC – BZK du 15/12/2012: rapport arbitre L. ZAMAN**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre L. ZAMAN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **B. VERSCHELDE (BZK)** pour gestes obscènes. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**3.2. Match 1055/SH I TZK – AZSC du 12/01/2013: rapport arbitre K. DE BOECK**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **C. DOBBELAERE (TZK)** pour manque de respect à l'égard de l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**3.3. Match 6020/U20 DM – GZV du 13/01/2013: rapport arbitre D. BOURGEOIS**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre D. BOURGEOIS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **K. VAN DE VELDE (GZV)** pour rouspétance. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Toutefois la CDWP considéra son action « jet d'eau » comme circonstance aggravante à l'issue d'une éventuelle récidive.

En plus, la CDWP fait observer à la CCA la rédaction illisible de ce rapport.

**3.4. Match 1059/SH I MZV – RSCM du 21/01/2013: rapport arbitre S. VANAUTRYVE**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre S. VANAUTRYVE.

Invité et présent : J. VERSCHUREN (joueur RSCM)  
Invité et excusé : S. DE LANGHE (joueur MZV)

La Commission de Discipline confirme les sanctions automatiques de **1 match** pour les joueurs **J. VERSCHUREN (RSCM)** et **S. DE LANGHE (MZV)** pour conduite antisportive.

Après avoir entendu J. VERSCHUREN, qui ne conteste pas les faits et qui donne des précisions sur l'incident en question, la Commission de Discipline décide de suspendre le joueur **J. VERSCHUREN (RSCM)** pour **1 match** supplémentaire vu sa récidive de conduite antisportive.

Après avoir pris connaissance des déclarations écrites de S. DE LANGHE, qui s'excuse pour son comportement; la Commission de Discipline décide toutefois de suspendre immédiatement le joueur **S. DE LANGHE (MZV)** jusqu'à comparution volontaire étant donné que le joueur dûment convoqué ne s'est pas présenté à la séance.

Frais de la séance : à charge de RSCM & MZV (à moitié)

**3.5. Match 8029/U15 RSCM – CNT du 19/01/2013: rapport arbitre VAN PUYVELDE ?**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Le rapport de l'arbitre J. VAN PUYVELDE n'est pas encore disponible.

La Commission de Discipline constate qu'il y a plusieurs anomalies et imprécisions sur la feuille de match. Par conséquent il est impossible pour le moment de confirmer la suspension automatique de 1 match pour carte rouge étant donné que l'identité de la personne en question est inconnue.

La Commission de Discipline demande à la CSWP et à la CCA de prendre connaissance de ce cas et d'examiner cette feuille de match

**3.6. Match 1063/SH I RSCM – CNT du 26/01/2013: rapport arbitre S. VRIELINCK**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre S. VRIELINCK. Le contenu de son rapport est également confirmé par écrit par le 2<sup>ème</sup> arbitre P. BLEYAERT.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **F. DROULEZ (CNT)** pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**3.7. Match 1164/SH I RES KWK – AZSC du 26/01/2013: rapport arbitre F. PETIAUX**

*(D. POELMANS a quitté la séance pendant l'examen de ce point)*

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre F. PETIAUX. Pour le moment la feuille de match n'est pas encore disponible.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **R. VAN PETEGHEM (AZSC)** pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**3.8. Match 2051/SH II HZS – MZVA du 27/01/2013: rapport arbitre P. BLEYAERT**

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre P. BLEYAERT. Pour le moment la feuille de match n'est pas encore disponible.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** (de toutes fonctions officielles et comme joueur) pour **D. WITTEBOON (MZVA)** pour rouspétances à plusieurs reprises envers l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**4. Divers**

Néant

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:  
MARDI 19 FEVRIER 2013 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**